

DECRET N° 81-121 du 20 Avril 1981

portant création de la Commission Nationale
chargée de suivre l'exécution du Projet

Verrier.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le Relevé des Décisions Administratives N°7/SGG/REL du 13 Mars 1980 du Comité Permanent du Conseil Exécutif National,

DECRETE

Article 1er : Il est créé une Commission Nationale chargée de suivre l'exécution du Projet Verrier.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- Président : Camarade YACOUBOU Assouma CAA/MF
- Vice-Président : Camarade DOSSOU Paul BBD/MF
- Rapporteur : Camarade ADIKPETO Bernard BCP/MPSAE
- Membres : Camarades - AMOUSSOU Bruno BCB/MF
 - Sul KIFOULY Salami CTE/PR
 - AISSI Théodore CTJ/PR
 - do REGO Charles BCP/MPASE
 - COSSI Andrée BCP/MPSAE
 - GODONOU Ernest DEP/MIME
 - DOUTETIEN Henri SEG/MTPCH
 - GLIKOU Théophile CIB/MIME
 - KOGBLEVI Jean-Claude OBEMINES/MIME
 - ADAGBE Nicolas BBD/MF

.../...

Article 3 : Cette Commission a pour tâches :

- de conduire les appels d'offres
- de négocier avec la ou les sociétés retenues
- d'approcher les sources de financement intéressées et de négocier les conditions, nature et modalité de financement du projet
- de suivre et de superviser tous les travaux nécessaires à la mise en oeuvre complète du projet -

Article 4 : La commission fera des comptes rendus périodiques au Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique qui se chargera d'informer le Conseil Exécutif National sur l'évolution des travaux de la Commission -

Article 5 : Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - SGG 4 -- Président et Membres de la
Commission 15 -- MF-MIME-MTPCH-MPSAE 8 - BCP 2